

Certificat PEB - Responsable PEB - Audit PAE Contrôle Electrique & Citemes Mazout

www.certigreen.be

SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 **BE 4100 SERAING**

Tél: 04.388.12.94

Fax:

E-mail: info@certigreen.be



SERAING, le 29-11-2016 Numéro: FA20161129

Code client	4394
Date d'échéance	29-11-2016
Mode de règlement	Paiement à l'acte
Data da livraison	20-11-2016

Succession LEVA Rue Bidaut, 36-40

4000 Liège Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Dois pour la certification énergétique PEB d'un appartement situé rue Bidaut n°36-40 à Liège	1,00	161,16	161,16	21,00
Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le 01/12 à 13h00)	1,00	107,43	107,43	21,00
Communication virement: FA20161129 LEVA - <u>IBAN:</u> BE68-2400-8384-9834 - <u>BIC:</u> GEBABEBB				
	Dois pour la certification énergétique PEB d'un appartement situé rue Bidaut n°36-40 à Liège Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le 01/12 à 13h00) Communication virement: FA20161129 LEVA - IBAN: BE68-2400-8384-9834 - BIC:	Dois pour la certification énergétique PEB d'un appartement situé rue Bidaut n°36-40 à Liège Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le 01/12 à 13h00) Communication virement: FA20161129 LEVA - IBAN: BE68-2400-8384-9834 - BIC:	Dois pour la certification énergétique PEB d'un appartement situé rue Bidaut n°36-40 à Liège Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le 01/12 à 13h00) Communication virement: FA20161129 LEVA - IBAN: BE68-2400-8384-9834 - BIC:	Dois pour la certification énergétique PEB d'un appartement situé rue Bidaut n°36-40 à Liège Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le 01/12 à 13h00) Communication virement: FA20161129 LEVA - IBAN: BE68-2400-8384-9834 - BIC:

Taux	Base	Montant
21,00	268,59	56,40

Total HT	268,59
Total TVA	56,40
Total TTC	324,99
Acompte	0,00
Net à payer	324,99 €

Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.